

Arrêté n ° 91 - 2026 du 2 juin 2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise Fibre Optique Réseau Télécom Global, sise 50 bis rue Faubourg Figuerolles – 34070 Montpellier, en date du 2 juin 2026, en vue d'obtenir un arrêté de circulation dans le cadre des travaux pour le compte d'ORANGE Télécom, en vue de plusieurs remplacement poteaux téléphonique situé route de Varenville, rue Jules Morel, Rue des Ecussons, rue du Calvaire. Les travaux sont prévus le 8 juin 2026 ;

CONSIDERANT que pendant la manifestation, il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident.

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise Fibre Optique Réseau Télécom Global est autorisée à effectuer les travaux de plusieurs remplacement poteaux téléphonique situé route de Varenville, rue Jules Morel, Rue des Ecussons, rue du Calvaire à Bacqueville-en-Caux, à partir du 8 juin. La circulation sera alternée manuellement pendant la durée des travaux

Article 2 : Des mesures et la signalisation adéquate vont être mises en place pour la sécurité des usagers par l'entreprise Fibre Optique Réseau Télécom Global. Les rues devront être remise en état et nettoyée après les travaux.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : L'entreprise Fibre Optique Réseau Télécom Global, le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bacqueville-en-Caux,
Le 2 juin 2026

Jean-Marie ADAM,
Le Maire

